

ELECTIONS : au Conseil de UFR MEDECINE.

Collège : P

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Scrutin du 27-28 janvier 2022

### LISTE DE CANDIDATURES

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat.e. **Les listes peuvent être incomplètes, les candidat.e.s sont rangé.e.s par ordre préférentiel. Chaque liste de candidatures est composée alternativement d'un.e candidat.e de chaque sexe** (voir art. 4 du présent arrêté).

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie<sup>1</sup> : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste

DR RAFFAELLI /SOUTIEN PR JEAN DELLAMONICA

Nom et prénom des candidats

N° 1 RAFFAELLI Charles

N° 2 FAUDEUX Camille

N° 3 SACCO Guillaume

~~N° 4 LAVRUT Florence~~

N° 5

N° 6

Fait à Nice, le mardi 11 janvier 2022

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

RAFFAELLI Charles  


Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui représentera la candidature au Comité Electoral Consultatif :

Nom – Prénom : RAFFAELLI Charles

Tél. professionnel : 04 92 03 81 88

Tél. personnel : 06 77 39 42 53

Mail : raffaelli.c@chu-nice.fr

<sup>1</sup> Conformément à l'article 5 de l'arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il n'ait pas d'impact sur les professions de